



FEDERATION CGT DE LA SANTE ET DE L'ACTION SOCIALE

Union Fédérale de l'Action Sociale



Secteur social et médico-social

ACCORDS des CENTRES d'HEBERGEMENT et de REINSERTION SOCIALE (CHRS)

COMPTE RENDU CGT

de la Commission Nationale Paritaire de Négociations du 15 février 2018

Compte Rendu de la CNPN du 6 décembre 2017

Approuvé.

Commission Paritaire Permanente de Négociations et d'interprétation

Force est de constater que la délégation employeurs NEXEM n'a tenu compte d'aucune des propositions émises par les organisations de salarié.e.s lors de la dernière commission paritaire. En conséquence, la CGT réitère celles qu'elle défend dans toutes les négociations sur ce thème, en particulier à la Commission Paritaire de la Branche (BASS) :

- En premier lieu, en défense du paritarisme : nous exigeons que la présidence et la vice-présidence de la CPPNI soient exercées alternativement tous les 2 ans par un.e représentant.e des salarié.e.s et des employeurs.

Le secrétariat technique sera mis à disposition par les employeurs et l'élaboration des écrits se fera sous la responsabilité politique des présidents et vice-présidents.

La CGT réclame à ce que les votes sur le fonctionnement de la CPPNI puissent se faire à la majorité qualifiée en tenant compte de la représentativité.

- En second lieu, la CGT revendique les moyens de la démocratie sociale ; cela passe :
 - ✓ par la prise en compte comme temps de travail des temps de déplacements, de préparations, de réunions, de rédaction, pour les membres des délégations des organisations représentatives de salarié.e.s ;
 - ✓ par le remboursement des frais de fonctionnement des délégations sur la base minimum de la réalité des dépenses (déplacements, hébergement, restauration) avec des plafonds qui devraient être au moins ceux de la CNPTP des Centres d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS).

A ce jour, il n'y a rien de tout cela dans le projet employeurs qui, dans l'état, est inacceptable !

NEXEM attend de voir l'évolution des mêmes négociations dans la BASS pour s'en inspirer...

Avec les autres organisations de salarié.e.s, la CGT réclame une nouvelle proposition écrite répondant à nos revendications lors de la prochaine CNPN du 11/04/2018. NEXEM s'engage positivement.

Politique Salariale

Même inconséquence des employeurs NEXEM !... Là, il est urgent d'attendre la conférence salariale du 23 février 2018. Le débat sur l'incertitude quant au devenir du Crédit d'Impôt de Taxe sur les Salaires (CITS) est un bon prétexte ainsi que l'absence de réponse sur l'agrément de l'avenant salarial de la CCNT 66 qui propose une augmentation du point de 1 centime !

La CGT rappelle donc deux de ses revendications prioritaires :

- porter le point immédiatement à 4 euros ;
- la suppression de tous des grilles de salaire infra SMIC.

Les organisations de salarié.e.s demandent que soient portées à leur connaissance les données démographiques concernant les salarié.e.s des CHRS : ancienneté, répartition par groupe, échelons de dans la grille salariale. Ces données sont nécessaires pour mieux connaître le salariat des CHRS et leurs besoins. Les employeurs proposent d'apporter des réponses durant le premier semestre 2018.

Mais comme pour le point précédent, la délégation NEXEM n'a rien de mieux à proposer que de promettre un texte pour la réunion du 11/04/2018... qu'ils comptent sur la CGT pour ne rien lâcher, jusqu'à satisfaction !

Calendrier 2018

Les CNPN et CNPTP auront lieu le même jour :

- ✓ 11/04/2018
- ✓ 12/09/2018
- ✓ 21/11/2018

oOo